

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 57 (1912)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** Informations

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# INFORMATIONS

## SUISSE

**Mutations.** — Jusqu'ici, nous avons l'habitude de publier les mutations du commandement supérieur intéressant plus particulièrement le territoire du 1<sup>er</sup> corps d'armée. Dorénavant, nous publierons celles intéressant plus particulièrement les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> divisions, en y joignant, naturellement, comme par le passé, celles qui intéressent l'armée dans son ensemble.

Toutes les mutations de la présente liste sont arrêtées à la date du 31 mars prochain.

*Libérés du service avec remerciements pour services rendus :* Colonels d'infanterie H. Courvoisier, à La Chaux-de-Fonds ; J. Repond, à Rome. Colonel d'artillerie Th. Turrettini, à Genève.

*Génie :* Colonel J.-J. Lochmann, à Lausanne.

**PROMOTIONS.** — *Etat-major :* Colonel, le lieutenant-colonel E. Sonderegger, à Hérिसau. — Lieutenant-colonel, le major G. Bridel, à Bière, transféré dans l'artillerie. — Majors, les capitaines R. de Diesbach, à Fribourg, transf. dans la cavalerie ; Ph. Mercanton, à Lausanne, transf. dans l'inf.

*Section des chemins de fer :* Colonel, le lieutenant-colonel E. Gorjat, à Lausanne.

*Infanterie :* Colonels, les lieutenant-colonels J. Monnier, à Colombier, et J. Quinclet, à Lausanne. — Lieutenant-colonels, les majors P. Kipfer, à Bienne ; E. Chavannes, à Lausanne ; J.-C. de Courten, à Sion ; J. Burgener, à Sion ; P. Deslert, à Lausanne ; P. Bonhôte, à Neuchâtel.

*Cavalerie :* Lieutenant-colonels, les majors P. Sarasin, à Bâle, et J. Beck, à Berne. — Major, le capitaine M. Lotz, à Berne.

*Artillerie :* Colonel, le lieutenant-colonel R. Cossy, à Lausanne. — Lieutenant-colonels, les majors J. Yersin, à Gland ; F. Dominicé, à Genève.

*Génie :* Major, le capitaine E. Blattner, à Neuchâtel.

*Forteresse :* Major, le capitaine H. Bergier, à Lausanne.

*Service de santé :* Lieutenant-colonels, les majors Ch. Yersin, à Payerne ; G. Sordet, à Genève ; E. de Cocatrix, à St-Maurice. — Majors, les capitaines F. Mercanton, à Montreux ; G. Campiche, à Kölliken ; A. Lebet, à Berne ; G. Audéoud, à Genève.

*Service vétérinaire :* Lieutenant-colonels, les majors A. Ramelet, à Berne, et E. Schwarz, à Berne.

*Train :* Lieutenant-colonels, les majors A. Pilliod, à Blonay ; J. Guillet, à Bulle. — Majors, les capitaines A. de Tavel, à Féchy ; C. Delacuisine, à Daillens.

*Service territorial :* Colonel, le lieutenant-colonel A. Jordi, à Bienne.

*Service des étapes* : Lieut.-colonel, le major F. de Lapalud, à Chambésy.  
— Major, le capitaine E. Rilliet, à Wildegg.

COMMANDEMENTS A PARTIR DU 1<sup>er</sup> AVRIL

*Infanterie* : 1<sup>re</sup> brigade, colonel de cavalerie F. de Loys, à Genève ; 2<sup>e</sup> brig. colonel d'infanterie E. de Meuron, à Lausanne ; 3<sup>e</sup> de mont., col. d'inf. J. Ribordy, à Sion ; 4<sup>e</sup> brig., col. d'inf. A. Weissenbach, à Fribourg ; 5<sup>e</sup> brig., col. d'inf. H. Römer, à Bienne ; 6<sup>e</sup> brig., col. de cav. H. Schlapbach, à Berne ; 19<sup>e</sup> brig., col. d'inf. H. Jaccard à Genève ; 20<sup>e</sup> brig., col. d'inf. J. Quinlet, à Lausanne.

1<sup>er</sup> régiment, lieut.-col. A. Grobet, à Vallorbe ; 2<sup>e</sup> rég., lieut.-col. L. Apothéloz, à Colombier ; 3<sup>e</sup> rég., lieut.-col. L. Blanchod, à Lausanne ; 4<sup>e</sup> rég., lieut.-col. G. Bolomey, à Savigny ; 5<sup>e</sup> R. de mont., lieut.-col. Ch. Bersier, à Payerne ; 6<sup>e</sup> R. de mont., lieut.-col. C. de Perrot, à Lausanne ; 7<sup>e</sup> rég., lieut.-col. C. Rochette, à Genève ; 8<sup>e</sup> rég., lieut.-col. P. Bonhôte, à Neuchâtel ; 9<sup>e</sup> rég., lieut.-col. P. Charmillot, St-Imier ; 10<sup>e</sup> rég., lieut.-col. P. Kipfer, à Bienne ; 11<sup>e</sup> rég., lieut.-col. H. Jecker, à Soleure ; 12<sup>e</sup> rég., lieut.-col. F. Stahel, à Berne ; 37<sup>e</sup> rég., lieut.-col. W. de Rahm, à Lausanne ; 38<sup>e</sup> rég., lieut.-col. Et. Borel, à Genève ; 39<sup>e</sup> rég., lieut.-col. M. v. der Weid, à Fribourg ; 40<sup>e</sup> rég., lieut.-col., M. Studer, à Soleure ; 51<sup>e</sup> rég., lieut.-col. H. Chessex, à Territet.

*Cavalerie* : 1<sup>re</sup> brigade, lieut.-col. Ch. Sarasin, à Genève ; 1<sup>er</sup> régiment, major J. Testuz, à Puidoux ; 2<sup>e</sup> rég., maj., G. Favre, à Genève ; 1<sup>er</sup> groupe de guides, maj. R. de Diesbach, à Fribourg ; 2<sup>e</sup> gr. de guid., maj. M. Lotz, à Berne.

*Artillerie* : 1<sup>re</sup> brigade, colonel P. van Berchem, à Crans ; 2<sup>e</sup> brig., colonel P. Lardy, à Genève ; 1<sup>er</sup> rég. de camp., lieut.-col. G. Bridel, à Bière ; 2<sup>e</sup> rég., H. de Bonstetten, à Thoun ; 3<sup>e</sup> rég., A. Iselin, à Bâle ; 4<sup>e</sup> rég., H. Scheibli, à Thiengen.

1<sup>er</sup> groupe de camp., major C. de Haller, à Genève ; 2<sup>e</sup> gr., J. de Reynier, à Neuchâtel ; 3<sup>e</sup>, E. Turrettini, à Genève ; 5<sup>e</sup>, E. Bujard, à Aubonne ; 6<sup>e</sup>, R. de Crousaz, à Lausanne.

1<sup>er</sup> gr. de mont., lieut.-col. A. Fama, à Saxon ;

1<sup>er</sup> gr. art. à pied, lieut.-col. A. Beutter, à Berne.

Parc de div. 1, lieut.-col. F. Dominicé, à Genève ; 2, C. Altwegg, à Thoun.

Gr. de-parc 1, major E. Ramseyer, à Genève ; 2, C. Maison, à Aigle ; 3, L. Dubrail, à Porrentruy ; 4, A. Scheurmann, à Aarbourg.

*Génie* : Bat. sap. 1, major O. Schmid, Veytaux ; 2, E. Mayor, à St-Maurice ; 19, E. Blattner, à Neuchâtel ; 20, A. Hafter, à Baden.

Bat. pont. 1, major E. Kissenpfennig, à Berne.

*Service de santé* : Gr. san. 1, major-méd., A. Vernet, à Duillier ; 1 de mont., major-méd. G. Audéoud, à Genève ; 2, A. de Pourtalès, à Neuchâtel ; 11, C. Redard, à Genève ; 12, C. Roulet, à Colombier.

*Troupes des subsistances* : Gr. 1, major H. Fonjallaz, à Epesses; 2, E. Richner, à Berne.

*Forteresse* : Le colonel divisionnaire A. Brügger, à Coire, est confirmé en qualité de commandant du Gothard; le colonel A. Fama, à Lausanne, en qualité de commandant de St-Maurice. — Le lieut.-col. E. Chavannes, à Lausanne, a été nommé commandant du fort de Savatan; le lieut.-col. H. de Vallière, à Lausanne, commandant du fort de Dailly.

\* \* \*

Les officiers suivants de l'état-major général ont été nommés chefs d'état-major des unités d'armée :

1<sup>re</sup> div. lieut.-colonel E. Ceresole, à Berne; 2<sup>e</sup> lieut.-colonel H. de Muralt, à Colombier; 3<sup>e</sup> lieut.-colonel Wieland, à Bâle; 4<sup>e</sup> lieut.-colonel Dormann, à Zurich; 6<sup>e</sup> lieut.-colonel Bruggisser, à Zurich.

1<sup>er</sup> corps d'armée, colonel Zeerleder, à Berne; 2<sup>e</sup> colonel M. de Wattenwyl, à Berne; 3<sup>e</sup> colonel Sonderegger, à Hérिसau.

\* \* \*

Passent à disposition :

Le colonel d'artillerie Melley, à Lausanne; les majors d'infanterie Quinche, à Colombier; Patry, à Genève; Ed. Chavannes, à Lausanne; Benvegnin, à Vufflens-la-Ville; Calpini, à Sion; Huot, à Les Bois; L. Weck, à Fribourg.

Passent au S. T. :

Le lieut.-colonel Ceppi, à Porrentruy; le major E. Crisinel, à Marthe-renges.

Le major de Tschärner, à Aubonne, est transféré de l'état-major général dans la cavalerie, et, inversement, le major H. Poudret, à Berne, de la cavalerie dans l'état-major général.

Le major Ph. Mercanton, à Lausanne, prend le commandement du bataillon 90; le major Bujard, à Vevey, celui du bat. 166.

Sont vacants, au moment où ces lignes sont écrites, mais auront sans doute reçu leurs titulaires au moment où elles paraîtront, les bat. 1, dont le commandant, major H. Vuilleumier, à Lausanne, a été transféré à l'état-major général, 3, 7, 9, 12, 88, 20, 22, 23, 50, 51, 101, 102, 104, 105 et 106.

† **Colonel-commandant de corps Hermann Bleuler.** — Au moment où les corps d'armée disparaissent, meurt le dernier de leurs commandants qui présidèrent à leur naissance. Avec les colonels Ceresole, au 1<sup>er</sup> corps; Feiss, au 2<sup>e</sup>, et Wieland, au 4<sup>e</sup>, le colonel Bleuler, de Zurich, appartenait à la première promotion des commandants de corps. Né en 1838, il avait — c'était en 1891 — 53 ans seulement.

Comme étudiant déjà, ses brillantes qualités d'intelligence et de travail l'avaient fait remarquer. Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de Zu-

rich, il commença sa carrière d'ingénieur dans son canton natal, mais pour passer bientôt à l'état militaire où ses goûts l'attiraient. Il débuta dans l'artillerie, pour être attaché, dès 1862, à ce que l'on appelait alors l'état-major fédéral. C'est là que le futur général Herzog, chef de l'arme de l'artillerie, le distingua et l'appela à son bureau. Il y fit une rapide carrière : en 1870 déjà âgé de 32 ans, il est nommé instructeur en chef de l'artillerie, fonctions qu'il remplira jusqu'en 1888. Il fut breveté colonel en 1871, et reçut, en 1883, le commandement de la 6<sup>e</sup> division.

C'est en 1888 qu'il quitta le cadre permanent, pour vouer son activité surtout à son commandement et à l'Ecole polytechnique, dont il présida le comité pendant de nombreuses années. Son âge et l'état de sa santé devenue chancelante, l'obligèrent à se démettre de ce comité en 1905. Il avait quitté le commandement du 1<sup>er</sup> corps d'armée deux années auparavant.

Le colonel Bleuler n'était plus guère connu des jeunes générations, dans la Suisse romande surtout, où depuis qu'il quitta le corps d'instruction de l'artillerie, il n'avait plus eu l'occasion de garder le contact. Mais tous ceux qui servirent sous sa direction ont gardé le souvenir de son enseignement d'une admirable clarté, ainsi que de sa bienveillance et de sa constante urbanité. Son passage au bureau de l'artillerie fut pour l'armée une période brillante et de labeur fécond. Il fut un ardent travailleur et un fidèle serviteur de l'armée fédérale.

---

**Matériel de guerre.** — En exécution de l'arrêté de 1911 sur l'organisation de l'armée, le Conseil fédéral demande aux Chambres les crédits suivants :

1<sup>o</sup> Un crédit de 4 838 000 fr. pour le remplacement des anciens canons 8.4 cm. de l'artillerie à pied par des pièces de 7.5 cm. à tir rapide.

2<sup>o</sup> Un crédit de 8 416 000 fr. pour la création de six sections d'obusiers à deux batteries à quatre pièces, calibre de 12 cm.

3<sup>o</sup> Un crédit de 1 495 000 fr. pour l'acquisition du matériel de mitrailleurs d'infanterie.

4<sup>o</sup> Un crédit de 1 020 000 fr. pour l'acquisition du matériel des nouvelles batteries de l'artillerie de montagne.

Le total des crédits est ainsi de 15 769 000 fr.

Nous reviendrons sur ces demandes à l'occasion de la discussion des Chambres fédérales, s'il y a lieu. Il n'y a du reste rien là qui n'ait été prévu déjà dans le message introductif de l'arrêté de 1911.

---

**Aperçu historique des manœuvres du 1<sup>er</sup> corps d'armée en 1911.** — Cette brochure de 147 pages, accompagnée de 5 cartes de situation, a été rédigée par les soins de l'état-major du 1<sup>er</sup> corps d'armée et distri-

buée à tous les commandants de troupes jusqu'aux chefs d'unités de troupes y compris. Elle est en vente, pour les autres officiers, au prix de 2 fr. 50, au Commissariat central des guerres.

Rédigé et édité avec soin, cet aperçu procure à qui s'applique à dégager la philosophie des faits, une lecture où fourmillent des enseignements pratiques de la plus réelle utilité. On y trouvera, entre autres, de quoi alimenter abondamment le programme des séances d'hiver des sociétés d'officiers.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

1870. *La guerre en Lorraine*, par le lieutenant-colonel Ernest PICARD, chef de la Section historique de l'état-major de l'armée. 2 vol. in-8. Paris 1911. Plon-Nourrit & Cie, éditeurs. Prix, 3 fr. 50 le volume.

Ce récit fait suite à celui de la *Perte de l'Alsace* dont la *Revue militaire suisse* a parlé en son temps. Résumé d'une belle concision mais sans sécheresse, et d'une clarté parfaite, il est la synthèse du gros ouvrage analytique de l'Etat-major français ; synthèse d'autant plus intéressante que l'auteur est le metteur en scène principal de l'analyse.

Pour qui désire, en français, une histoire résumée, très technique, très savante dans le fond, simple, populaire, avenante en la forme, nous ne saurions conseiller mieux que les volumes du lieut.-colonel E. Picard. Le profane y trouvera la narration aisée des faits de guerre, de leurs causes, de leurs effets, et le connaisseur des opérations se délectera de tout ce que ce récit recouvre, sans effort apparent, de recherches patientes et de savantes déductions ; il discernera la charpente solide qui, admirablement, soutient l'œuvre sans l'alourdir.

Profanes et militaires y trouveront encore autre chose ; ces volumes leur montreront ce que l'on pourrait appeler la doctrine actuellement régnante en France au sujet des événements militaires de 1870. Elle est l'aboutissement d'une évolution de quarante années, — point définitive sans doute, — y a-t-il rien de définitif en histoire comme en toute chose ? — mais intéressante à consulter, non seulement au titre historique, mais surtout au titre de l'éducation morale d'une armée et d'un peuple.

Au début, la stupéfaction causée par l'énormité et l'imprévu du désastre enleva, pour ainsi dire, aux écrivains français l'exacte vision des faits. Voyant leur pays vaincu dans des proportions inouïes, ils subissent une dépression intellectuelle qui porte nombre d'entre eux à exagérer la puissance des vainqueurs. Ils reconnaissent de bonne heure les erreurs de la direction et du commandement français, mais ils ont plus de peine à admettre que pour abattre aussi complètement une nation comme la leur, il ne faille pas un adversaire d'une quasi impeccable supériorité ; un demi-dieu ne saurait être vaincu que par un dieu.

Bientôt, cependant, la critique reprend ses droits, mais elle tend volontiers à s'inspirer de passion, d'amour-propre froissé ; l'observation méthodique et le raisonnement sont privés du calme indispensables à leur rigueur. Aussi, les jugements portés sur l'adversaire le déprécient-ils plutôt qu'ils ne l'analysent.

Mais le temps fait son œuvre : on fouille la littérature du vainqueur ; on remonte aux sources ; on dégage les inconnues ; on éclaire les faits à la lumière des principes ; et, peu à peu, une nouvelle conception de la guerre se